



LE VRAI COÛT D'UN MOIS DE MAI EXPLOSIF

QUI CASSE VRAIMENT ? QUI PAIE VRAIMENT ?

Par Matthieu Hocque, Directeur Général du Millénaire

Philippe Mocellin, Expert et William Thay, Président du Millénaire



AVANT-PROPOS

En ce mois de mai 2026, les soirs de victoire du club de football du Paris Saint Germain en Ligue des Champions ont été, encore une fois, **émaillés de violences, de destruction de biens publics et privés, de pillages de commerces et d'affrontements avec les forces de l'ordre**, à Paris et dans 70 autres villes sur tout le territoire national.

En dépit du déploiement d'importants dispositifs de sécurité, le chaos s'est déferlé, donnant lieu, en effet, à des scènes de « guérillas urbaines ». Si ces événements rappellent malheureusement les émeutes ayant frappé notre pays, en 2005 et en 2023 et avec une régularité plus qu'inquiétante, lors des fêtes du 14 juillet et de la Saint-Sylvestre, les violences de ce mois de mai ont altéré l'image de la France, qui ne peut masquer ses fractures et sa difficulté à assurer la stabilité de l'ordre républicain.

Au-delà de l'image renvoyée à l'international, le bilan – provisoire et estimatif – est lourd. Notre institut évalue **les coûts directs et indirects des émeutes liées au mois de mai 2026 à hauteur de 104,6 millions d'euros pour l'année 2026 et 2027**. S'agissant des coûts directs, ils se composent du dispositif de sécurité et sûreté, des frais de justice et des dégradations directes. S'agissant des coûts indirectes, ils se composent des frais d'assurance anticipés sur la base d'une moyenne observée après les années de pics d'émeutes urbaines, comme le montre le graphique ci-dessous.

Mais derrière ces constats maintes et maintes fois faits, une autre question alimente le débat public : **la société doit-elle encore payer les dégradations d'une minorité** ? Car les émeutes ou violences émeutières comme le nomme Jérôme Fourquet ne sont l'apanage que d'une partie de la société française. Or, si le pacte républicain veut perdurer, il doit reposer sur un consentement à l'impôt qui est mis en difficulté à partir du moment où l'État ne parvient pas à endiguer un phénomène pourtant de son ressort.

Ventilation des dépenses directes et indirectes des émeutes de mai 2026 (estimation en M€)

Source : *Le vrai coût d'un mois de mai explosif*, Le Millénaire, juin 2026

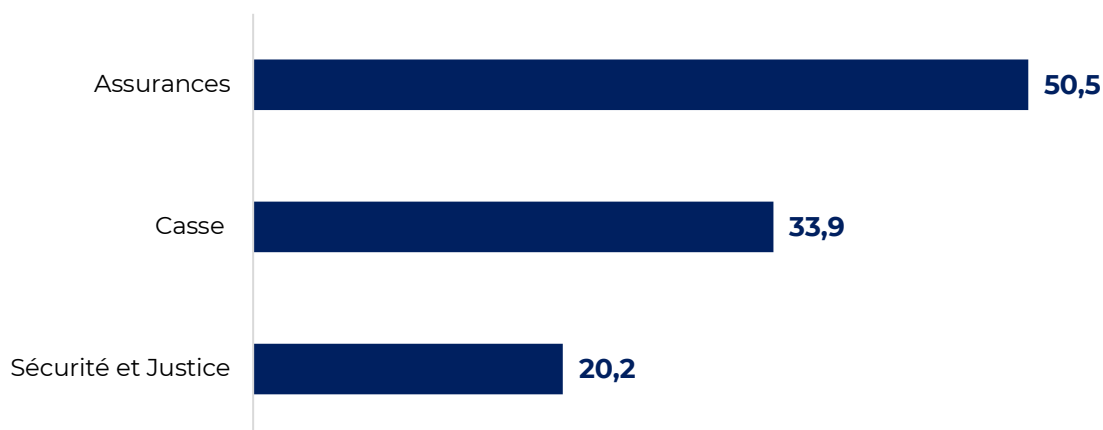


Figure 1 – **Ventilation des dépenses directes et indirectes des émeutes de mai 2026¹**

Ainsi et au-delà des constats, la présente note se propose d'appréhender le coût induit par ces violences pour la société dans son ensemble, tant pour les contribuables que pour les citoyens.

¹ Source : Auteurs.

LES FAITS : DES SCÈNES SAUVAGES CONSÉCUTIVES AUX VICTOIRES DU PSG

LES « FAITS » DU 6 MAI

La soirée du mercredi 6 mai 2026, initialement dédiée à la célébration sportive, a basculé dans la violence à Paris à la suite de la qualification du Paris Saint-Germain pour la finale de la Ligue des champions. Après avoir décroché son billet face au Bayern Munich, le club parisien a vu les scènes de liesse de ses supporters rapidement gâchées par des débordements et de vives tensions sur la voie publique, notamment aux abords des Champs-Élysées et de l'Arc de Triomphe.

La réponse policière s'est voulue particulièrement ferme face à des agressions caractérisées par des tirs de mortiers d'artifice et des jets de projectiles variés. Les affrontements ont fait onze blessés parmi les civils présents sur l'espace public, dont un cas grave provoqué par le maniement d'un mortier d'artifice. Du côté des forces de sécurité, le ministre de l'Intérieur a fait état de 23 policiers légèrement blessés au cours des opérations de maintien de l'ordre.

Au total, l'activité opérationnelle s'est soldée par 127 interpellations dans l'ensemble de l'agglomération parisienne, dont 107 pour la seule ville de Paris. À la suite de ces arrestations, le parquet de Paris a ordonné le placement en garde à vue de 95 personnes, principalement pour des faits de participation à des groupements en vue de commettre des violences ou des dégradations. Ces incidents répétés ont été fermement condamnés par les autorités, qui ont regretté le caractère devenu "habituel" de ces dérives lors des grands rendez-vous du club

LES « FAITS » DU 30 MAI

La célébration festive du second sacre européen du club de football du Paris Saint Germain a été, à nouveau, ternie, en cette nuit du samedi 30 mai 2026, par des « débordements », selon la terminologie des médias « mainstream » : au total, plus de 200 blessés (en hausse, selon le Ministère de l'Intérieur, de 32 % par rapport aux événements survenus l'an dernier, à la même époque...).

Ces violences urbaines se sont traduites par des agressions physiques contre des policiers et des gendarmes, des atteintes aux biens, des feux de voitures et de poubelles à divers endroits, l'utilisation de fumigènes, des tirs de mortiers d'artifice, des rodéos urbains, des destructions de mobilier (abribus, stations de vélo...), des commerces saccagés ainsi que des pillages, observés à Paris et dans différentes villes de province, dont Grenoble, Clermont-Ferrand, Rennes, Strasbourg...

Rappelons que pour cette seule soirée du 30 mai : 22 000 policiers ont été déployés à travers tout le pays, dont 8 000 à Paris, le trafic des tramways parisiens a été interrompu, des stations de métro ont été fermées et la circulation de bus s'est trouvée fortement perturbée.

Au cours de cette nuit d'agitation violente, il est dénombré : deux morts, 178 fonctionnaires de police et de gendarmerie blessés, victimes de jets de projectiles et de tirs de mortiers. S'ajoutent à cet inventaire, le témoignage de passants ayant signalé, à Paris, des « tentatives d'homicide volontaire » par des individus armés de couteaux ; ou encore des intrusions, par effraction, au sein de résidences privées, notamment dans le 16ième arrondissement...

Autant de faits renvoyant à des scènes de chaos de rue, fruit d'une forme de « nihilisme », très éloignée de la passion pour le football : en clair, l'agissement de voyous qui opèrent en meute, attirés par la violence gratuite et désireux « d'occuper » l'espace public...

LE COÛT DE LA FACTURE : 104,5 MILLIONS D'EUROS

Le ministère de l'Intérieur fait état de 890 interpellations. Parmi les 225 majeurs placés en garde à vue, dès le 31 mai, 70 ont été déférés devant la justice, dont 15 jugés en comparution immédiate pour agressions caractérisées contre les forces de l'ordre ou pillages de magasins.

Une trentaine d'individus ont été orientés vers une procédure de reconnaissance préalable de culpabilité (dont 4 ont déjà été jugés) et une vingtaine ont été dirigés vers un délégué du procureur.

Ventilation des dépenses directes et indirectes des émeutes de mai 2026 (estimation en M€)

Source : Le vrai coût d'un mois de mai explosif, Le Millénaire, juin 2026

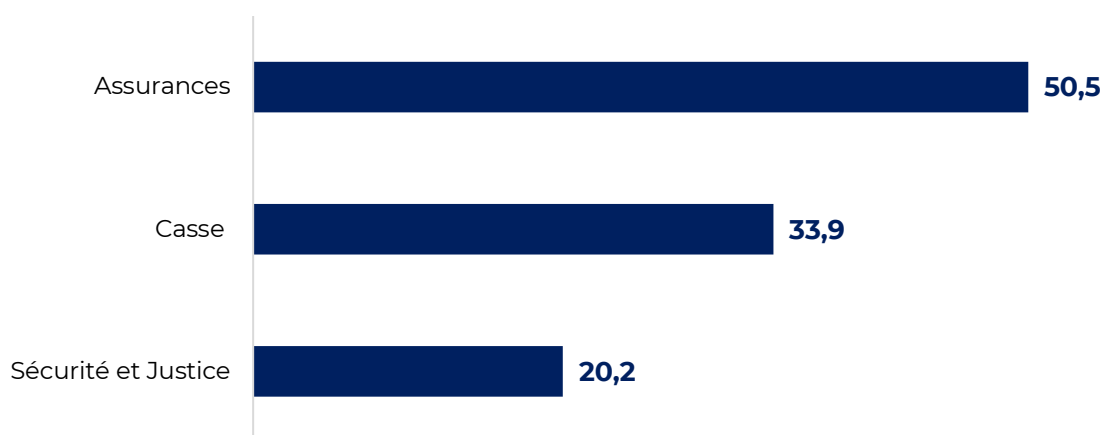


Figure 1 – Ventilation des dépenses directes et indirectes des émeutes de mai 2026²

² Source : Auteurs.

Tableau synthétique et arrondi du coût des émeutes :

Nature du coût	6 mai 2026 (M€)	30 mai 2026 (M€)	TOTAL (M€)
Dispositif humain	Négligeable	12,8 à 17,9M€	17,9
Équipements des policiers	Négligeable	1,3 à 1,8M€	1,8
Frais de Justice	Négligeable	0,5	0,5
Sous-total « Sécurité »	Négligeable	14,1 à 20,2M€	20,2
Dégradation espace public	1,1	9,9	11,0
Dépenses propreté	0,4	2,5	2,9
Dégradation secteur privé	2,5	15	17,5
Manque à gagner (dont part État)	Négligeable	2 + 0,5 de TVA	2,5
Sous-total « Casse »	4	29,9	33,9
Hausse assurances 2026	50,5		
TOTAL (yc. Assurances)	4	50,1	104,6

Ventilation des dépenses directes des émeutes de mai 2026 (estimation en M€)

Source : Le vrai coût d'un mois de mai explosif, Le Millénaire, juin 2026

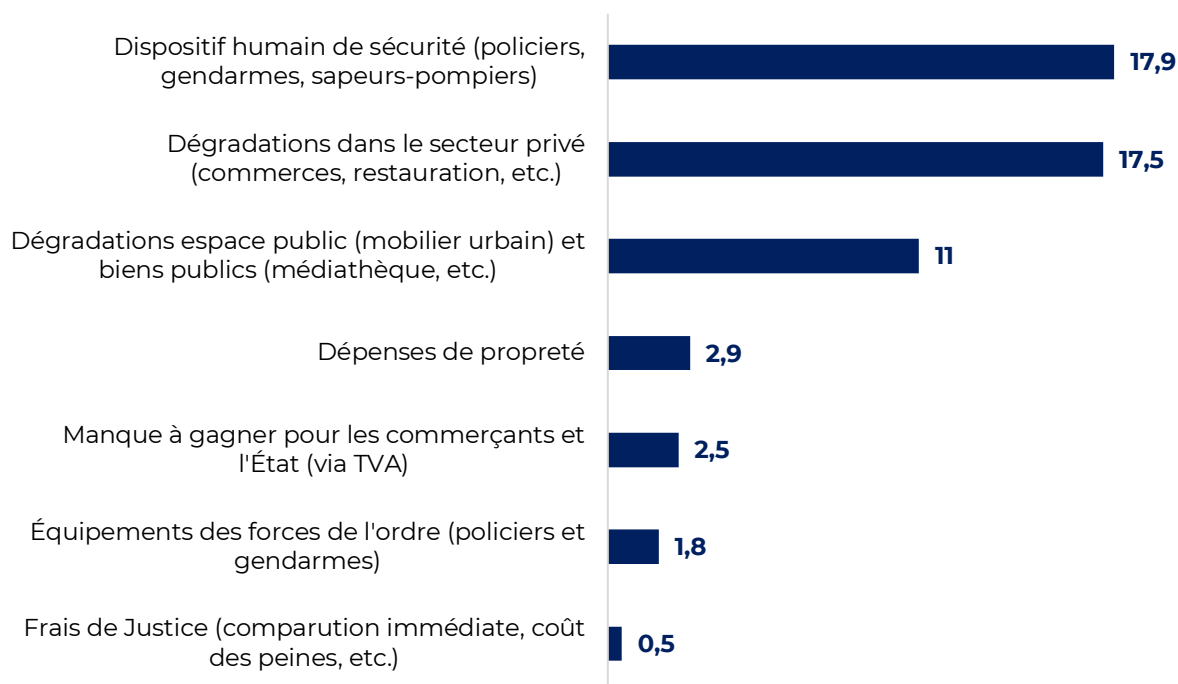


Figure 2 – Ventilation des dépenses directes des émeutes de mai 2026³

20,2 MILLIONS DE DEPENSES EN SECURITE ET JUSTICE

Ces nouveaux événements font suite à toute une série de violences urbaines que notre pays subit régulièrement depuis de nombreuses années, lors de la fête nationale du 14 juillet, de la nuit de la Saint Sylvestre et plus récemment, pendant l'été 2023, « en lien » avec la mort du jeune Nahel.

Le maintien de l'ordre constitue le premier poste de dépense publique de la nuit du 30 au 31 mai 2026. À l'occasion de la finale de la Ligue des champions, les autorités ont déployé un dispositif sans précédent pour ce type d'événement : 22 000 policiers et gendarmes mobilisés sur l'ensemble du territoire national, dont 8 000 pour Paris et l'agglomération parisienne, auxquels s'ajoutaient 2 500 sapeurs-pompiers engagés dans la seule

³ Source : Auteurs.

capitale. Ce dispositif marque une grande évolution avec l'édition précédente puisque lors de l'édition 2025, 5400 policiers et gendarmes avaient été déployés. Les effectifs ont été multipliés par 4 en un an, signe d'une crainte plus accrue des débordements par les pouvoirs publics.

Le cout du maintien de l'ordre se décompose en deux catégories : l'un relevant des frais de personnel et l'autre relatif à la logistique. Sur le premier point, nous prenons en compte les rémunérations, ainsi que les heures supplémentaires liées à la pénibilité des horaires nocturnes. Sur le second point, il faut compter le déplacement des forces mobiles, l'hébergement, la restauration, le carburant, les véhicules et les équipements.

À partir des données de la Cour des comptes (rapport de mars 2013) : 240 000 agents pour 14,5 milliards d'euros de rémunération en 2011. Cela donne une rémunération annuelle moyenne d'environ 60 400 € par agent. Rapportée à ~1 600 heures travaillées par an, la rémunération horaire moyenne ressort à ~38 €. Comme ce montant est hors cotisations sociales employeur, le coût horaire complet pour l'employeur public, charges comprises (+25 à 40 %), se situe autour de 45-50 €.

À ces couts, il faut ajouter un cout supplémentaire, lié à l'astreinte qui est estimable à partir d'un barème officiel : l'arrêté du 26 janvier 2022 retient pour certaines interventions un tarif de 16 €/heure en semaine, 20 € le samedi, 24 € la nuit et 32 € le dimanche ou jour férié, applicables aux 22 000 agents.

Ce bloc dépend du volume horaire mobilisé et du coût horaire d'un agent. Sur le volume, aucune donnée officielle n'indique la durée exacte des vacations ; on sait toutefois que la rencontre a débuté à 18 heures le samedi et que les troubles se sont prolongés jusqu'au petit matin du dimanche — en 2025, le retour au calme n'avait été constaté que vers 3h30. Une vacation couvrant la réunion préparatoire, le déploiement, la montée en tension d'après-match et la dispersion nocturne s'étend ainsi typiquement sur 8 à 12

heures, soit, pour 22 000 agents, un volume compris entre 176 000 et 264 000 heures.

Composante	Base de Calcul	Source
Coût horaire chargé de base	~45 €/h (tout le temps mobilisé)	Cour des comptes, rapport mars 2013 : 14,5 Md€ / 240 000 agents ≈ 60 400 €/an ≈ 38 €/h brut, soit ~45 €/h chargé
Surcoût de sujétion nuit	+24 €/h sur les heures avant minuit (samedi)	Arrêté du 26 janv. 2022, indemnité d'intervention nuit (+50 %)
Surcoût de sujétion dimanche	+32 €/h sur les heures après minuit (dimanche)	Arrêté du 26 janv. 2022, indemnité d'intervention dimanche/férié (+100 %)

Hypothèse	Plage horaire	Volume total (22 000 agents)	Coût normal du temps (45€/h)	Surcoût de sujétion	Coût personnel total
Basse	20h → 4h (8 h, dont 4h nuit + 4h dimanche)	176000h	7,9 M€	88 000 h×24 € + 88 000 h×32 € ≈ 4,9 M€	12,8M€
Centrale	18h → 4h (10 h, dont 6h nuit + 4h dimanche)	220000h	9,9M€	132000h×24€ + 88000h×32€ ≈ 6,0 M€	15,9M€
Haute	16h → 4h (12 h, dont 2h jour + 6h nuit + 4h dimanche)	264000h	11,9M€	132 000 h×24 € + 88000h×32 € ≈ 6,0 M€	17,9M€

Une réponse ministérielle relative aux manifestations anti-CPE de 2006 fournit un précédent chiffré utile pour calibrer ce partage : sur un coût global « police nationale » de 30,8 millions d'euros, les heures supplémentaires représentaient 27,72 millions d'euros et les frais logistiques liés au déplacement des forces mobiles 2,23 millions d'euros. Le coût logistique y pesait donc de l'ordre de 8 % du total, le personnel concentrant l'essentiel de la dépense. Ce raisonnement constitue une base de réflexion puisque les coûts logistiques d'une opération de nuit sont plus importants que ceux d'un mouvement social réalisé en journée et en semaine. C'est à dire qu'en l'espèce, **on peut estimer les coûts logistiques entre 1,3M€ et 1,8M€.**

Sur les frais de Justice, le ministère de l'Intérieur a fait état de :

- Après le 6 mai 2026 : **95 gardes à vue enregistrées sur l'ensemble du territoire national.**
- Après le 30 mai 2026 : **721 gardes à vue enregistrées sur l'ensemble du territoire national.**

Or, dès que les droits du gardé à vue sont activés, la Justice règle des prestataires extérieurs représentant environ **500€ par gardés à vue à la charge du contribuable** répartis en 3 sources de frais.

Une partie des frais est liée à la mobilisation d'un ou plusieurs Officiers de Police Judiciaire (OPJ) pour les auditions, la rédaction des procès-verbaux et la surveillance des cellules et aux frais d'alimentation (les plateaux-repas réglementaires) qui sont à la charge de l'État pendant toute la durée de la rétention. **Ils sont estimés à hauteur de 200€ par gardé à vue⁴.**

Si le gardé à vue demande à voir un médecin (ou si c'est obligatoire, comme pour les mineurs), **l'État indemnise le médecin de garde ou l'unité médico-judiciaire** (environ **70 € à 80 €** l'examen). Or, dans la plupart des 71 villes où

⁴ Ministère de la Justice. Rapport de l'Inspection Partagée (IPM). 19 fév. 2008,

ont eu lieu les débordements, à chaque fois, près de la moitié des interpellations sont des mineurs.

Si la personne n'a pas d'avocat et demande un commis d'office, **l'État rétribue l'avocat de permanence via le système de l'aide juridictionnelle**. Le forfait de base payé à l'avocat par l'État est d'environ **61 €⁵** pour le premier entretien, complété par des modules (environ **30 €**) pour chaque audition ou confrontation.

A cela s'ajoutent les frais de Justice pour tous les procès en correctionnel en comparution immédiate qui comprend pour rappel : **3 Magistrats du siège** (formation collégiale obligatoire en CI), **1 Magistrat du parquet** (le procureur ou substitut qui requiert) et **1 Greffier** (qui prend les notes d'audience et valide la procédure). Le coût horaire moyen "chargé" de ces 5 fonctionnaires de catégorie A et A+, rapporté au temps moyen d'examen d'un dossier en comparution immédiate (qui dure environ de 45 minutes à 1 heure 30 par prévenu), est estimé par la Direction des Services Judiciaires à environ **300 €**.

Enfin s'ajoute le coût des trois peines de prison ferme prononcées par les juges⁶. Les frais d'incarcération en France coutant en moyenne 120€, cela constitue une base d'évaluation à hauteur de 36 000€ pour une moyenne de 10 mois ferme.

Ainsi, le coût total estimé des frais de Justice se situe à 400 000€ pour les frais totaux de garde à vue, 30 000€ pour les frais de comparution immédiate et de 36 000€ pour les frais d'incarcération, soit **un total à 460 000€ pour le 30 mai 2026 et 60 000€ pour le 6 mai 2026**.

⁵ Direction de l'information légale et administrative. (s.d.). *Aide juridictionnelle lors d'une procédure en France* (Fiche F18074). Service-Public.fr.

⁶ "Émeutes après le sacre du PSG : seulement trois individus condamnés à de la prison ferme." *Le Journal du Dimanche*, 30 mai 2026

Ventilation des dépenses directes des émeutes de mai 2026 (estimation en %)

Source : Le vrai coût d'un mois de mai explosif, Le Millénaire, juin 2026

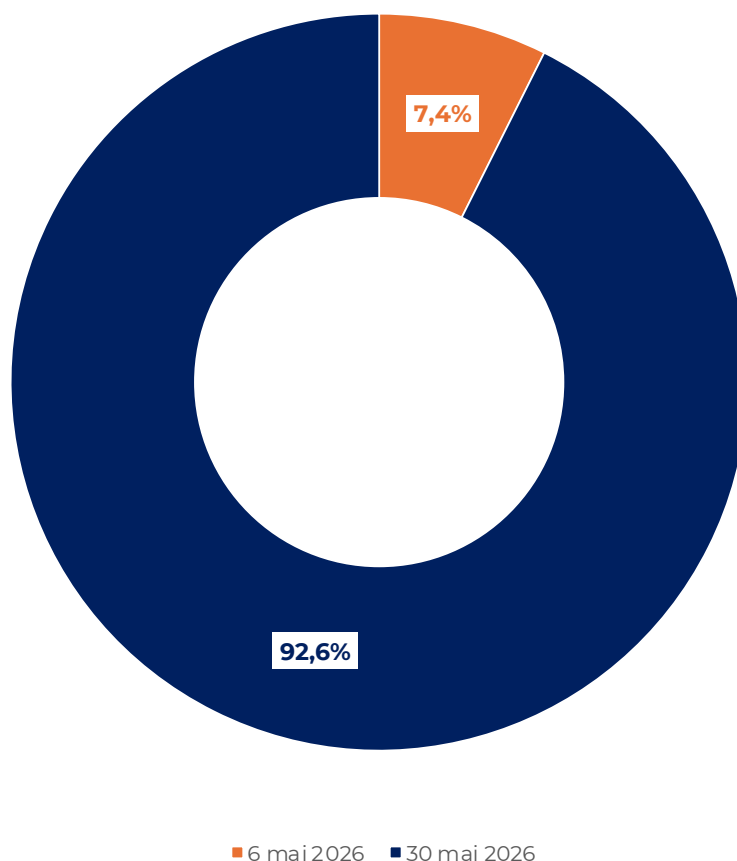


Figure 3 – **Ventilation des dépenses directes des émeutes de mai 2026 par weekend**⁷

A noter que la majorité des dépenses directes liées aux émeutes de mai 2026 se concentrent sur le weekend du 30 mai 2026. Cela s'explique par l'absence de **dispositif massif de sécurité supplémentaire prévu le 6 mai 2026 après PSG-Bayern**.

⁷ Source : Auteurs.

33,9 MILLIONS DE DEPENSES EN CASSE

Les dégâts de la soirée du 30 mai font encore l'objet, à ce jour, d'évaluation financière par les assureurs et alors que les commerçants connaîtront forcément une hausse de leur prime d'assurance. Au-delà des dégradations matérielles, les commerces se voient en effet contraints à une fermeture temporaire, entraînant une perte de chiffre d'affaires, souvent non prise en compte par les assurances et du chômage temporaire pour leurs salariés.

Bilan consolidé des dégradations et interventions – Nuit du 30 mai 2026 (en Ile de France) comprenant près de 90% de la casse (1).

1. Sinistres et dégradations matérielles

351 véhicules légers ainsi que 110 deux-roues et flottes de micro-mobilités ont été détruits par incendie.

739 incendies de poubelles ou de points de tri ont été recensés, ainsi que la destruction de 47 structures d'abribus.

35 points de réseaux techniques (caméras de vidéoprotection, feux tricolores, mâts d'éclairage) ont été endommagés, complétés par environ 2 500 m² de revêtements de voirie impactés au sol.

2 véhicules sérigraphiés des forces de l'ordre ont été dégradés et 2 commissariats de police ont subi des attaques ciblées.

2. Ordre public et affrontements

Il a été comptabilisé au minimum 66 jets de projectiles ou de cocktails Molotov ainsi que plus de 84 tirs de mortiers d'artifice envers les forces de l'ordre. Pour reprendre le contrôle, les unités mobiles ont eu recours à 686 utilisations d'armements collectifs (moyens lacrymogènes et lanceurs de défense). 420 opérations d'enlèvement de véhicules et de dépannage d'urgence ont été coordonnées par les services de fourrière.

Catégorie	Postes inclus	Estimation en €
Mobilités	Véhicules, deux-roues, logistique fourrière	4 810 000 €
Mobilier Urbain	Abribus, bacs de tri et poubelles	1 178 500 €
Espace Public & État	Voirie, caméras/feux, commissariats, véhicules de police	677 500 €
TOTAL	Dégâts matériels sur la voie publique	6 666 000 €

Pour compléter notre estimation, nous ajoutons **les coûts de la journée du 6 mai estimé dans notre analyse à près de 1 sixième des coûts du 30 mai.**

A noter que ce tableau ne couvre pas les coûts engendrés dans les autres villes alors que deux bâtiments publics dont une médiathèque ont été entièrement détruits. Nous estimons un tiers des dégâts à Paris.

S'agissant des équipes de Propreté (2), pour nettoyer la capitale après les débordements, la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris a déployé un dispositif d'envergure sectorisé en 8 zones stratégiques⁸. Une équipe dédiée a été affectée de manière simultanée aux secteurs clés de Bastille, Rivoli, l'Hôtel de Ville, la Concorde, la République, l'Opéra, les Champs-Élysées ainsi qu'aux berges de Seine. Pour chaque secteur, la mobilisation humaine et matérielle s'est avérée massive, comptant 60 éboueurs, 18 conducteurs d'engins et 3 encadrants, tous appuyés par une flotte lourde composée de 6 bennes à ordures ménagères, 6 aspiratrices et 6 laveuses.

Afin de remettre l'espace public en état, les opérations se sont étalées sur deux jours de passage consécutifs, à raison d'une vacation stricte de 7 heures de travail par jour. En termes budgétaires, chaque tranche de 7 heures par secteur a représenté un coût de 25 000 €, associant 20 000 € de

⁸ "Finale de la Ligue des champions : les services de propreté mobilisés aux abords du Parc des Princes." *Paris.fr*, Ville de Paris, 2026.

dépenses de personnel — incluant une majoration salariale obligatoire de 50 % en raison du travail dominical — et 5 000 € pour l'exploitation et l'usure du matériel roulant.

À l'échelle d'un seul secteur, **le coût total pour les deux journées de nettoyage complet s'élève ainsi à 50 000 €**. Multiplié par les huit zones d'intervention de la capitale, la facture globale s'établit à 400 000 € pour la municipalité auquel il faut ajouter les autres secteurs parisiens touchés, même si 90% de la casse dans Paris a été concentrée dans les 8 secteurs mentionnés.

Ajoutons le fait que les 71 autres villes ont également vu leur espace public être dégradé, nous pouvons estimer à près de **2,5 millions d'euros les dépenses de propreté** pour les municipalités puisque c'est chaque ville et chaque service qui a été mis à contribution. Lors du 6 mai 2026, les dégradations ont été bien moindre puisqu'elles n'ont concerné que quelques villes donc moins de services de propreté ont été mobilisés. **Sans le détail, nous estimons une mobilisation à un sixième des moyens mobilisés les jours d'après le 30 mai.**

Sur les commerces (3), si ni l'État, ni France assureurs ne donne pas encore de remontée consolidée, nous avons recensé au minimum **une trentaine de commerces de restauration, de textile, de culture ou de mobilier qui ont été touchés et ont fermé**. Si l'on s'appuie sur une estimation de Contribuables associés, sur une base de **300 à 500** sinistres tous confondus, dûment déclarés, les dommages privés et publics s'élèveraient selon une fourchette estimée entre 5 et 25 millions d'euros, soit un nombre médian de 400 sinistres et d'un montant médian de 15 millions d'euros.

Enfin, il est à noter que les fermetures de commerces se prolongent parfois ce qui implique un manque à gagner (4).

Avec un chiffre d'affaires à 15 jours estimé en Province, entre 7 500 € et 10 500 € et à Paris, entre 14 500 € et 21 000 € pour le commerce de détail

indépendant et pour la restauration, à hauteur de, en Province, entre 12 500 € et 16 500 € et à Paris, entre 25 000 € et 33 000 €⁹.

Chaque fermeture de magasin pendant une quinzaine de jours engendre un manque à gagner moyen situé entre 1 million et 2 millions d'euros. Pour l'État, il s'agit de 200 000€ de TVA et 1 million d'euro de TVA.

50,5 MILLIONS DE DEPENSES EN ASSURANCES

Selon « Contribuables associés », le coût de ces violences pourrait atteindre « entre 20 et 60 millions d'euros, dont 10 à 20 millions à la charge directe de l'État et des communes » (le solde relevant des assureurs, des commerçants et des automobilistes).

Or, pour prendre en charge les sinistres, les assureurs reportent une partie de la hausse des garanties optionnelles s'ils ne veulent pas augmenter de façon trop importante leurs tarifs globaux. En effet, il serait injuste de rejeter la faute sur les assureurs victimes de cela.

Ainsi, d'après les volumes de primes collectées en France (environ 80 millions de contrats d'assurance dommages actifs) ; le volet Automobile des assurances en passant de 6 à 9 % aurait représenté une hausse en 2025 d'environ 150 M€ d'augmentation globale¹⁰. L'impact est plus modéré car la taxe Cat-Nat ne s'applique pas sur l'ensemble du contrat auto, mais uniquement sur les garanties optionnelles "Incendie et Vol" (généralement incluses dans les contrats tiers-étendu ou tous risques). Une nouvelle hausse d'un tiers pourrait être anticipée sauf si le Gouvernement ne suive la recommandation du Trésor d'un fonds Émeutes avec un impôt sur les tarifs d'assurance de 5%, qui avait été abandonné lors du dernier budget qui lui, coûterait jusqu'à 775 millions d'euros aux Français.

⁹ "Commerce (Tableau 72_COM, Section 70_SAC)." *Insee.fr*, Institut national de la statistique et des études économiques, 2023.

¹⁰ "Tout comprendre sur la hausse de la surprime Cat Nat." *Groupama.fr*, Groupama, 2026.

QUI VA PAYER LA FACTURE ?

Cette nuit du 30 mai 2026, comptabilisant des centaines de blessés, des milliers de commerces et de véhicules endommagés, réactualise le débat autour des conditions d'indemnisation des victimes, plus particulièrement dans le cas de risques dits « prévisibles »...

UN COÛT ESSENTIELLEMENT SUPPORTÉ PAR LE CONTRIBUABLE SI LES ASSUREURS RÉPERCUTENT LEURS TARIFS

Il n'existe pas encore de régime unifié de réparation des violences collectives, contrairement aux catastrophes naturelles prévoyant une mutualisation du risque, au travers d'une garantie obligatoire, incluse dans les « contrats dommages ».

Cependant, nous pouvons procéder à partir des estimations précédentes, au tableau suivant :

Coût des dépenses directes et indirectes par acteur pour les émeutes de mai 2026 (estimation en M€)

Source : *Le vrai coût d'un mois de mai explosif*, Le Millénaire, juin 2026

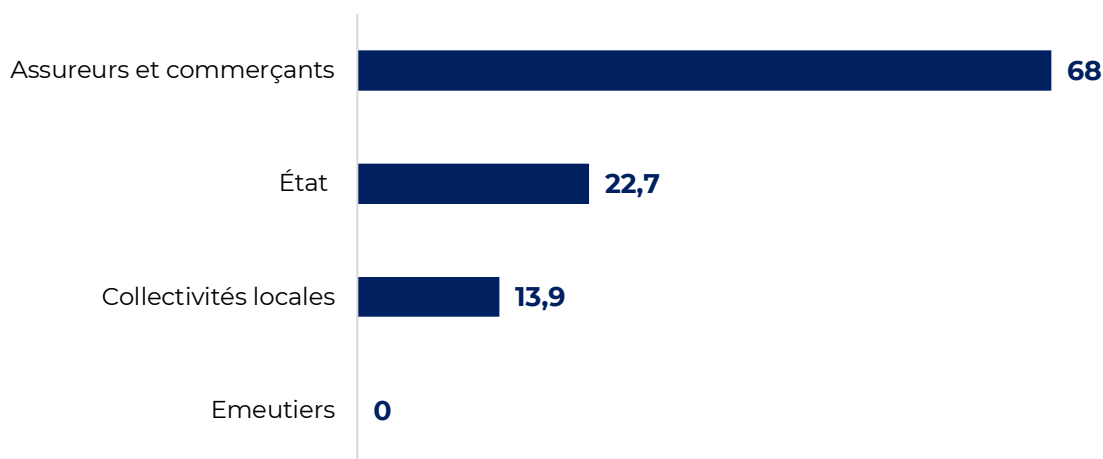


Figure 4 – **Coût des dépenses directes et indirectes par acteur pour les émeutes de mai 2026**¹¹

Les principaux payeurs des coûts seront les assureurs (indirectement) et les commerçants. A noter que ces derniers ont toujours la possibilité de reporter ces coûts sur leurs tarifs de l'an prochain.

Les propriétaires de véhicules vandalisés et incendiés, assurés au tiers, ne seront pas, en effet, indemnisés et alors que ces dégradations concernent le plus souvent les ménages les plus modestes.

Concernant l'indemnisation des proches de personnes décédées et de victimes ayant subi des dommages corporels graves, diverses procédures complexes peuvent être activées, dont l'engagement de la responsabilité civile des auteurs des agressions ou la saisine de la CIVI (fonds de garantie à disposition des tribunaux).

Cet épisode de violence relance donc le sujet de l'instauration de la surprime obligatoire « émeutes », telle qu'envisagée dans le Projet de Loi Finance 2026, en dépit de la réaction négative des assureurs indiquant que ce nouveau fond de mutualisation « reviendrait à faire payer aux français, par leur assurance, les lacunes de l'État dans sa mission régalienne d'ordre public ».

D'autres experts soulignent que ce fond devrait aussi être utilisé pour sécuriser, préventivement, les commerces.

Il n'en demeure pas moins que le modèle français, reposant sur l'assurance privée facultative, est de fait réinterrogé face à des violences collectives répétées et fréquentes, auxquelles nos responsables politiques et une grande partie de l'opinion, quelque peu désabusée et résignée, semblent, bien malheureusement, « s'habituer ».

¹¹ Source : Auteurs.

Dans cet esprit, le Gouvernement imagine, par ailleurs, un autre dispositif destiné « à faire payer les casseurs », par la mobilisation de leurs prestations sociales. L'objectif viserait alors à recouvrer les sommes à engager pour réparation, par voie civile, en agissant sur les aides perçues par les auteurs de troubles condamnés.

Pour autant, la question du coût de ces « débordements » ne peut exonérer la classe politique - dont une partie tendrait d'ailleurs à affirmer que les violences de cette jeunesse ne seraient qu'une réponse « à la répression violente »... ! - d'une analyse profonde et sans tabou à propos :

- du profil social (et ethnoculturel) des émeutiers et des conclusions à en tirer sur la manière de renouveler les approches de « l'assimilation » à la française,
- de la façon de restaurer l'autorité de l'État, au travers, notamment d'une réponse judiciaire à la hauteur des enjeux, afin de mettre fin à l'impunité...

COMMENT FAIRE PAYER LES CASSEURS ?

L'une des options seraient de faire payer les casseurs directement, y compris en cas d'insolvabilité. Trois options existent et sont déjà prévues par la loi.

Option n°1 : L'application systématique des dommages-intérêts avec mise en cause de la responsabilité financière des parents lorsque la situation s'y prête.

Lors des comparutions immédiates ou des procès correctionnels, le ministère de la Justice incite les parquets à demander systématiquement des réparations financières intégrales pour les biens publics détruits, en plus des peines de prison ou d'amendes. En s'appuyant sur l'article 1242 du Code civil, l'État et les assureurs se retournent juridiquement contre les parents des mineurs impliqués pour les contraindre à rembourser les dégâts sur leurs deniers personnels. Le gouvernement a également proposé de faciliter

le prélèvement direct des réparations sur les prestations familiales des parents en cas de carence éducative avérée.

Option n°2 : La création d'un "Fichier National des Casseurs" avec saisie sur salaire automatique

Sur le modèle de l'interdiction de stade pour les hooligans, cette mesure administrative et judiciaire consisterait à inscrire tout individu condamné pour dégradation en réunion dans un fichier spécifique.

L'inscription déclencherait automatiquement une procédure de **saisie administrative à tiers détenteur (SATD)** directement auprès du fisc. Le Trésor public pourrait alors prélever chaque mois une quote-part sur le salaire, les indemnités chômage ou les prestations sociales du condamné jusqu'au remboursement intégral de sa part de la dette publique, sans attendre un long procès civil.

Option 3 : Les Travaux d'Intérêt Général (TIG) forcés dédiés à la reconstruction

Pour les casseurs insolvables (étudiants, sans-emploi) qui ne peuvent pas payer avec de l'argent, la proposition est de faire payer "par le travail" au profit direct de la collectivité lésée. Il s'agit de systématiser **une peine de "TIG-Reconstruction" obligatoire** d'un volume horaire massif (par exemple 200 à 400 heures). Les condamnés seraient directement intégrés, sous l'encadrement des services techniques municipaux, aux équipes de propreté et de voirie pour nettoyer les débris, repeindre les façades ou réparer le mobilier urbain détruit lors des émeutes.

Mais toutes ces mesures nécessitent une condamnation judiciaire sur la base de preuves matérielles. Or, ce que nous enseignent les différents exemples du passé récent, la culpabilité individuelle est souvent difficile à caractériser dans ces configurations.

ANNEXE : LE COÛT DES EMEUTES DE 2023

Selon les données fournies par France Assureurs, les émeutes de juin 2023 auraient coûté, sur la base de 16 400 déclarations de sinistres, 793 millions d'euros (soit quatre fois plus que les émeutes de l'année 2005).

Le rapport d'information du Sénat, publié le 9 avril 2024, indique que ce coût apparaît, cependant, sous-estimé et atteindrait le milliard d'euros, au regard des nombreux dégâts enregistrés mais non déclarés officiellement (**2500 bâtiments, 105 mairies, 243 établissements scolaires ont été effectivement touchés par les émeutes, 1 000 commerces dégradés et 12 000 véhicules incendiés**).

90 % de ce coût ont concerné des biens appartenant à des commerçants et à des collectivités locales (à la différence des événements de 2005 au cours desquels les dégradations s'étaient fortement concentrées sur les véhicules, représentant alors 82 % des sinistres).

La mobilisation des forces de police a également engendré, en 2023, des coûts importants, soit un préjudice de **30 millions d'euros**, dont 10 millions d'euros pour la réparation des commissariats, un million d'euros pour le renouvellement de véhicules détruits et 19 millions d'euros pour la remise à niveau des stocks de munitions et de divers matériels utilisés pour les opérations de maintien de l'ordre.

Concernant la Gendarmerie, **le surcoût occasionné par ces violences s'est élevé à 10 millions d'euros**, dont 3,2 millions de frais de fonctionnement, un million d'euros pour l'utilisation d'hélicoptères et 4 millions d'euros de dépenses de personnel.

S'est ajouté à ces chiffres estimatifs, un lourd bilan humain, au regard du nombre de blessés et d'arrêts temporaires d'activité.

Matthieu Hocque, Directeur Général du think-tank Le Millénaire

Philippe Mocellin, Expert du Millénaire

William Thay, Président du Millénaire

Crédit photo : [Violences urbaines Nahel Besançon-Planoise 29-06-2023 oufik-de-Planoise 1](#), de [Toufik-de-Planoise](#), via Wikimedia Commons, sous licence CC BY-SA 4.0.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*